



Conges en mi temps thérapeutique

Par **arlaugo**, le **03/03/2014** à **20:27**

Bonjour

je suis en ce moment en AT jusqu'à fin avril avec reprise en mi temps thérapeutique j'ai des congés de l'année dernière 25 jours sécurité sociale. Ce matin mon employeur m'a dit qu'il me mettait en congé de lundi jusqu'au 13 avril soit les cinq semaines d'un coup.

première question a-t-il le droit de me les imposer sans me laisser un choix ?

deuxième question comment est-ce que je suis payée tout par mon employeur ou sécurité sociale aussi ?

troisième question ayant encore des soins de rééducation je ne peux pas partir en vacances réellement et si toutefois je les suspends la sécurité sociale va-t-elle m'autoriser à partir ?

Merci de vos réponses